



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 108901

## Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la forte baisse en matière de formation des praticiens en gynécologie. En effet, alors que, d'une part, moins de 1 400 spécialistes sont actuellement en fonction et que, d'autre part, la population féminine de seize à soixante-quatorze ans serait de 21 millions de patientes potentielles, seuls vingt étudiants en médecine ont fait le choix de cette spécialité cette année. Malgré les mesures prises par le Gouvernement, et notamment le décret n° 2003-85 du 1er janvier 2003, afin d'assurer le rétablissement du diplôme de gynécologie médicale, il semblerait que la situation soit préoccupante tant la menace de cette spécialité est importante. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour, d'une part, que le nombre de postes d'internes en gynécologie soit revu à la hausse et, d'autre part, que le nombre d'étudiants s'engageant dans cette spécialité augmente.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Besselat](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108901

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11529